

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 21 MARS 2018 À 20h15

PROCES-VERBAL No 352

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Excusés	MM. Pierre DUCHENE, Maire, et José GUERREIRO
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire et Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2018
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « routes » du 26 février 2018
5. Rapport de la commission « sociale – culture et événements » du 5 mars 2018
6. Résolution : projet de modification de zone – village de Dardagny
7. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
8. Point de situation sur les dossiers en cours
9. Propositions individuelles

La présidente ouvre la séance. Elle excuse M. le Maire Pierre Duchêne et note l'absence de M. José Guerreiro.

1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2018

Mme Ramu précise que l'invitation faite à la population pour le 4 mai a un lien avec la parcelle n° 614 mais elle n'est pas dédiée à l'avenir à long terme de cette parcelle.

Mme Hutin indique qu'il s'agissait également de rediriger M. Benjamin Tobler, de l'association Challex 412, afin que ce dernier sache ce qui pourrait se faire sur cette parcelle par rapport aux jardins participatifs.

Mme Zoller propose de reformuler ainsi l'intervention de M. Duchêne ; « Enfin, M. Duchêne leur a rappelé qu'ils peuvent participer à la séance concernant **les jardins participatifs** de la parcelle n° 614 qui aura lieu le 4 mai 2018 ».

Le procès-verbal du 21 février 2018, ainsi corrigé, est adopté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente signale que la Course à travers les coteaux de Bernex aura lieu le 28 avril 2018. Le départ est à 16h15 pour la course des conseillers municipaux.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** fait part d'une information sur le restaurant scolaire. Il y a eu des réclamations de la part de trois familles sur la qualité des repas. Suite à cela, il y a eu deux réunions avec l'entreprise PRO fournissant les repas à qui il a été demandé d'être moins basique avec leurs plats, par exemple en ajoutant une sauce ou un pain différent. Aujourd'hui, ces 3 familles

reprochent le fait que les plats soient trop élaborés. Pour certains, il faudrait faire des plats plus simples, de saison et mangeables pour des enfants de cet âge. Pour un autre parent, les enfants se bourrent de pain avant de manger et ils n'ont ensuite plus faim. **Mme Zoller** indique que ce n'est pas vrai. Il y a des règles et le pain n'est pas mis sur les tables. Pour un autre parent, les plats sont tellement réchauffés qu'il n'y a plus de vitamines. Ce dernier point n'est pas vrai non plus. Les plats ne sont pas réchauffés, mais régénérés et aucun cas ils ne sont régénérés plusieurs fois. Ces parents ont également demandé au GIAP de pouvoir faire un sondage auprès des enfants. Le responsable du GIAP pour les secteurs des écoles de Dardagny, La Plaine et Russin n'est pas entré en matière et a renvoyé ces parents vers la Mairie. **Mme Zoller** n'a pas eu de retour à ce jour, mais elle pense qu'un tel sondage monterait surtout l'envie des enfants d'avoir des spaghettis sauce tomate tous les jours plutôt que des lentilles, des flageolets ou du colin à la bordelaise.

Mme Zoller signale que tous les parents ont été conviés à une séance d'information et d'échange qui sera l'occasion de la remise du diplôme de Fourchette verte. Le Conseil municipal n'a pas été formellement invité, mais il est le bienvenu. À cette occasion, une diététicienne du service de l'enfance et de la jeunesse (DIP) ainsi qu'un chef cuisinier chez PRO seront présents pour répondre aux questions des parents et parler des plats proposés aux enfants. Suite à un coup de fil d'un parent aujourd'hui, il apparaît que celui-ci a également invité l'infirmière scolaire, une initiative qui a été accueillie positivement. Il faut quand même savoir que Mme Ramu est allée prendre des plats 6 fois à l'improviste durant le mois de décembre. Hormis le fait qu'il n'y avait pas assez sel, ce qui est plutôt normal pour des plats à destination des enfants, ils ont trouvé que c'était très bien. Au vu des plaintes, Mme Anne Gros, ancienne présidente de l'association des restaurants scolaires, est aussi allée à l'improviste au restaurant scolaire et elle a trouvé cela très bien. L'exécutif de Russin, qui est partie prenante dans le groupement intercommunal, a pris des repas au restaurant scolaire pour les manger à l'occasion d'une séance en mairie et ils ont trouvé cela parfait. En d'autres termes, à part le fait que cela ne soit peut-être pas assez salé, tout le monde a trouvé ces repas très bien. Ce que rétorquent les parents concernés quand on leur dit que toutes ces personnes ont apprécié les plats, c'est qu'il s'agit de sensibilités d'adultes et qu'il faudrait faire des repas pour des enfants. **Mme Zoller** rappelle que le restaurant scolaire a pour objectif de faire découvrir des goûts nouveaux aux enfants.

Pour information, le groupement intercommunal fonctionne comme l'ex-association du restaurant scolaire. Les repas sont facturés aux parents et le groupement paie le fournisseur et le matériel nécessaire au restaurant scolaire. Pour le groupement, c'est une opération équilibrée, mais elle est équilibrée parce que les communes prennent en charge les salaires du personnel communal, l'amortissement du matériel, des locaux, etc. Une autre réclamation qui était faite c'est le fait que le restaurant scolaire est cher. Il faut savoir que, quand le groupement a repris l'organisation et la facturation des repas, il a lissé les prix sur l'année. Cela étant, ils ont quand même effectué des déductions et ils ont enlevé au moins 5 repas pour des sorties scolaires supposées. Par ailleurs, pour les enfants qui participent à des écamps, 9 repas ont été enlevés. L'un dans d'autre, c'est plutôt cohérent.

Mme Zoller souhaitait informer le Conseil municipal parce qu'il est possible que les conseillers municipaux entendent parler de cette situation. Tout cela va être réglé en douceur, mais avec fermeté, lors de cette séance du 12 avril 2018.

Mme Hutin demande quel est le prix de ces repas jugés trop chers.

Mme Zoller répond que c'est Fr. 9,- le repas (Fr. 10,- pour les cas de dépannage).

Mme Zoller fait savoir que la secrétaire qui a été embauchée par la Mairie et qui va succéder à Antoinette Sermondade se nomme Sonia Monteiro. Elle commencera le 2 avril 2018. Elle sera également conviée à la séance du Conseil municipal du mois de mai 2018 qui est suivie du repas afin de faire connaissance avec les conseillers municipaux. Elle participait déjà activement à toutes les manifestations communales. Elle était directrice adjointe d'un grand hôtel de la place genevoise et elle a souhaité réorienter sa carrière. C'est quelqu'un qui

n'hésitera pas à donner de son temps en dehors des heures et qui a l'habitude d'avoir des contraintes et des horaires chaotiques.

Mme Jaquier demande si c'est toujours un poste à 60 %.

Mme Zoller confirme la remarque de Mme Jaquier.

- Un concours avait été lancé dans le journal communal pour donner un nom aux nouvelles passerelles du bois de Roulave. La seule réponse, proposée par la Jacqueline Gros, est « Castor et Pollux ». Elle dit que ce sont déjà des montagnes, des constellations, un opéra alors pourquoi pas des passerelles et que c'est un petit clin d'œil aux castors. **Mme Zoller** a donc transmis cette proposition à la DGNP.
- Les comptes du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin sont bouclés et seront présentés lors du Conseil municipal du mois d'avril. Le groupement a acté la sous-traitance d'une partie de l'administratif, c'est-à-dire la comptabilité et la gestion des salaires. Ces domaines demandent des compétences pointues comme **Mme Zoller** a pu s'en rendre compte lors des discussions avec la fiduciaire. La secrétaire fait des heures supplémentaires parce que le poste est plus important que ce qu'on imaginait au départ et cette sous-traitance sera rétroactive en 2018. Pour tout ce qui est de la comptabilité, dès que l'exercice 2017 sera bouclé, les pièces 2018 et les salaires seront gérés par le sous-traitant dès le mois d'avril. **Mme Zoller** précise que cela ne va pas impacter les comptes, ni la subvention votée par le Conseil municipal.
- La lettre concernant le processus PSIA a été envoyée à l'OFAC signée par 62 communes françaises et suisses, ce qui représente près de 500'000 habitants.
- La sortie scolaire des élèves de 8P au chalet du Crozat aura lieu vendredi prochain. **Mme Zoller** remercie M. Pedrosa de venir s'occuper du transport des élèves.
- La commission scolaire se réunira le 9 avril 2018.
- **M. Carrara** indique que la séance retenue par les CFF pour l'information publique sur les travaux à la gare de La Plaine se fera le jeudi 27 septembre 2018 au foyer de la salle polyvalente. Les travaux des canalisations à La Plaine commenceront ce lundi en débutant du côté de l'école.
- **M. Carrara** a rencontré Mme Nathalie Delisle concernant le local de Zébulon. Le comité de Bois-Gentil confirme leur souhait que le seul interlocuteur soit la commune de Dardagny, mais que le loyer ne changerait pas. Ils veulent également que les horaires restent les mêmes que Zébulon et qu'il n'y ait rien le samedi et le dimanche.

Mme Dugerdil comprend qu'il ne pourrait pas y avoir d'activités au-delà de 17h00 ou 18h00.

M. Carrara confirme qu'il ne pourrait pas y avoir d'activités au-delà de 18h00.

- **M. Carrara** revient la question de Mme Hutin s'interrogeant sur l'installation d'un radar fixe sur la commune. Il indique qu'il faut passer par la police routière qui fera une étude pour voir si c'est nécessaire ou non. **M. Carrara** a demandé davantage de précisions qu'il transmettra ensuite au Conseil municipal.
- **M. Carrara** rappelle qu'il y avait une discussion pour installer une barrière à Chalamont afin de fermer cette frontière à la circulation. L'exécutif a entrepris les démarches auprès de la commune de Challex, qui a de son côté contacté la préfecture pour recevoir son accord. À Genève, le DETA a lui aussi donné son accord. Tout est donc prêt pour aller de l'avant, mais les vigneronns ont semblé un peu réticents et ils devaient se voir à ce sujet. La commune voudrait quand même bien pouvoir fermer cette frontière suite à plusieurs demandes de

personnes qui se baladent, de vigneronns et de viticulteurs. **M. Carrara** demande à Mme Hutin où en est la situation du point de vue des vigneronns.

Mme Hutin fait savoir que les vigneronns se sont réunis récemment. Ils se sont d'abord demandés qui parmi les vigneronns avait fait une telle demande parce ce qu'aucun d'entre eux n'était emballé par cette perspective. En effet, cela nécessitera d'ouvrir la barrière pour accéder aux vignes et elle risque, au final, de ne jamais être fermée. **Mme Hutin** demande si des contrôles ont été faits et si des amendes ont été mises pour essayer de dissuader les gens.

Mme Zoller indique que l'exécutif a fait la demande à la police de proximité de venir faire des contrôles. Elle précise que le problème est lié au volume du trafic, y compris le week-end. La police est venue, mais ils n'ont pas eu de retours par exemple sur le nombre de voitures amendées. Par contre, ils ont prévu de venir à nouveau. **Mme Zoller** ne sait pas qui avait fait la demande parmi les vigneronns étant donné qu'elle n'était pas à l'exécutif à l'époque. **Mme Zoller** pense qu'il y a également un souci pour la population étant donné que le trafic est colossal à cet endroit. Elle aimerait donc savoir combien de fois et sur quelle période les viticulteurs interviennent à cet endroit. Elle imagine que cela doit être nettement moins souvent entre octobre et mars par exemple. **Mme Zoller** estime qu'il faut peser le pour et le contre entre l'intérêt des citoyens et le travail des viticulteurs pour déterminer quel est le juste milieu.

M. Vuissoz aimerait savoir à quel endroit il est prévu de mettre cette barrière.

M. Carrara signale qu'il dispose du plan si les conseillers municipaux souhaitent voir l'emplacement exact, mais la barrière a été mise du côté Suisse de manière à permettre aux viticulteurs de travailler dans la vigne s'ils passent avec leur enjambeur. Il est toutefois vrai que cela nécessite d'ouvrir et de refermer la barrière pour pouvoir passer.

Mme Dugerdil assure que tous les vigneronns sont conscients du problème de sécurité que cela pose. Le seul souci qu'ils voient, c'est le problème qu'ils ont actuellement avec le CHAD. Le premier vigneron va passer vers 6h30 et si Mme Hutin ne va pas fermer cela restera tout le temps ouvert. Il y a aussi la question de savoir quel panneau serait mis et quelles indications il comporterait.

Mme Rivoire demande s'il serait envisageable d'avoir un système de bornes, même si elle comprend que cela coûte plus cher.

Mme Zoller répond que le problème est qu'il en faudrait plusieurs pour complètement fermer la route, sans parler du coût.

M. Carrara rajoute qu'avec le système des bornes il faudra penser à amener l'électricité et il y a aussi le risque que la borne reste bloquée, notamment en cas de gel. Par ailleurs, à un moment donné, c'est une incivilité si les gens ne referment pas la barrière. Cela fait déjà quelque temps que la demande de fermer cette route a été faite et tout le monde était d'accord à l'époque. **M. Carrara** pense que les vigneronns peuvent faire l'effort de fermer cette barrière.

Mme Zoller précise encore que, lors de la précédente législature, ils parlaient déjà de cette barrière. Ils estimaient également que le panneau n'était pas très compréhensible. En fait, il est absolument très clair, d'après la loi sur la circulation routière. Ce fameux panneau rond rouge et blanc signifie une interdiction générale de circuler, même si on trouve en dessous un panneau des douanes précisant des règles en matière de transport de marchandises. Concernant la barrière, **Mme Zoller** fait également remarquer que chacun ferme la porte de chez lui en partant. Il est vrai que les gens ne sont pas toujours respectueux, mais à un moment donné il faut serrer la vis si cela s'avère nécessaire.

Mme Hutin note que cela a toujours été présenté comme une demande des vigneronns. Pour le reste, elle ne fait que relayer la discussion qu'ont eu les vigneronns l'autre jour.

M. Vuissoz relève que le panneau indique qu'il est interdit de passer avec des marchandises et une voiture est une marchandise.

Mme Hutin demande si M. Vuissoz pourrait amender les personnes qui ne sont pas autorisées à emprunter ce passage.

M. Vuissoz répond que c'est en discussion. En tant que garde récolte, il pourrait en effet ne plus avoir le droit d'amender dans les vignes.

M. Todesco constate que cela roule beaucoup à cet endroit. Samedi, il a fait remarquer à un conducteur qu'il y a une interdiction générale de circuler à cet endroit et qu'il n'avait pas le droit de passer, mais plusieurs autres sont passées sans qu'il ne puisse rien dire. **M. Todesco** confirme qu'une voiture ou un vélo sont des marchandises. En fait, c'est surtout destiné aux personnes qui passent la frontière à pied et qui doivent être en règle pour le faire, notamment en ayant une pièce d'identité valable. Quand les gardes-frontières avaient davantage d'effectifs sur le terrain, ils venaient et mettaient de temps en temps des amendes.

M. Todesco propose donc d'écrire au responsable de la sécurité sur Genève pour lui demander pourquoi il y a un tel manque de sécurité à la campagne. **M. Todesco** note également que de ces barrières ont été posées à l'extrême frontière, notamment sur la rive gauche. Cela étant, il est vrai qu'en période chargée, les paysans ou les viticulteurs ne jouent pas le jeu, mais avec un peu de bonne volonté de tout le monde, on doit au moins arriver à améliorer la situation le matin et le week-end.

M. Pottu relève que cela fait longtemps qu'ils y a des discussions sur ces barrières. La difficulté vient non seulement du choix de l'emplacement mais aussi qu'il faut éviter que les véhicules puissent simplement contourner la barrière comme cela s'est passé à Malval.

Mme Zoller précise qu'il est prévu d'installer trois barrières de manière à ce qu'on ne puisse pas les contourner. **Mme Zoller** fait également remarquer qu'il y a de plus en plus de circulation et elle pense que la sécurité va devoir primer, même si les barrières ne seront pas forcément tout le temps fermées. Elle a le sentiment que les gens s'arrêteraient de passer par là à force de recevoir des amendes, mais la police de proximité ne vient pas assez souvent. Ils devraient venir pendant 15 jours entre 7h00 et 9h00 et entre 16h00 et 18h00, mais ils ont clairement dit qu'ils ne peuvent venir que ponctuellement. À un moment donné, il faut réussir à bloquer et à sécuriser tout cela.

Mme Hutin est d'accord avec l'idée de M. Todesco d'écrire un courrier pour demander davantage de contrôles, sinon cela ne dissuade en effet personne. Il faut voir que juste avant l'emplacement prévu pour la barrière, il y a une possibilité de tourner à droite sur un chemin qui n'est pas goudronné et on arrive ensuite sur les Communailles. **Mme Hutin** se demande si, en mettant des barrières, on va vraiment empêcher les gens de passer.

M. Vuissoz précise que, si un véhicule passait dans les vignes pour éviter la barrière, il pourrait l'amender.

Mme Dugerdil fait remarquer que, à la période de traitement des vignes, les vigneron ouvrent la barrière le matin, or c'est surtout à ce moment que les gens empruntent cette route. Cela étant, **Mme Dugerdil** comprend très bien l'intérêt d'améliorer la sécurité.

Mme Zoller estime que, dans tous les cas, cela améliorerait les choses, d'autant plus que ce n'est pas pendant 365 jours par année qu'ils doivent traiter la vigne. Il vaut la peine d'y réfléchir et, en fin de compte, on se rendra peut-être compte que cela vaut quand même la peine d'avoir cette barrière. Cela demandera peut-être aussi de demander au personnel d'avoir suffisamment de rigueur pour refermer la barrière. Il faut aussi les responsabiliser sur les conséquences que peut avoir un éventuel accident. Il faut se souvenir qu'il y a eu un accident entre la voiture de Thierry Ramu et un vélo à la Tuilière. Cela s'est passé en tout début d'après-midi et il est resté au poste jusqu'à 22h00, notamment pour faire différents contrôles, alors qu'il n'était pas responsable de l'accident. La police lui a dit que c'était pour son bien pour qu'il n'ait aucun problème en cas de recours. C'est aussi un souci que les

patrons doivent avoir même si leur employé n'est pas responsable de l'accident. Cela dit, **Mme Zoller** est partisane d'écrire un courrier à la police de proximité ainsi qu'au service adéquat comme proposé par M. Todesco.

M. Carrara aimerait que le Conseil municipal prenne une décision par rapport à cette barrière, le cas échéant de renvoyer la discussion en commission. Il faut se rendre compte qu'ils ont maintenant toutes les autorisations nécessaires pour pouvoir installer cette barrière.

M. Carrara prend note que le souhait du Conseil municipal est de reprendre cette discussion en commission.

Mme Rivoire se demande si le courrier prévu pourrait demander que les rondes couvrent le territoire communal de manière plus générale.

M. Todesco estime que c'est clairement politique. Il faut écrire au magistrat cantonal en charge de la sécurité pour qu'il mette à son tour la pression plus haut. **M. Todesco** sait que la commune de Soral a déjà écrit pour que davantage de contrôles soient effectués. Les gardes-frontières dépendent aussi des choix politiques.

4. Rapport de la commission « routes » du 26 février 2018

Mme Hutin apporte une précision au rapport. Il y a effectivement eu une inondation au chemin du Brassu avec des cailloux qui ont atterri dans le champ de Mme Hutin un peu avant l'emplacement des ânes de Mme Bivans. Il faut toutefois distinguer cela du drain qui part dans un pré depuis un collecteur et qu'il faudrait contrôler.

Mme Rivoire a demandé, comme indiqué dans le rapport, d'avoir le radar mobile en haut du village de Dardagny, mais également dans les hameaux qui sont souvent empruntés, notamment lorsqu'il y a des déviations comme c'est le cas actuellement à Satigny.

M. Carrara demandera aux cantonniers de l'installer à ces endroits.

Mme Dugerdil note que le radar ne semble pas être utilisé dernièrement.

M. Wyss répond que cela pose des problèmes avec le gel. Étant donné que le radar a été renvoyé en réparation suite à une panne, il avait été décidé de ne pas le sortir avant le printemps. Il va donc être remis en service prochainement.

Le rapport de la commission « routes » du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport de la commission « sociale – culture et événements » du 5 mars 2018

Mme Dugerdil indique qu'ils ont obtenu l'accord de la part des deux filles d'Odette Bocquet. La fête du Polonais est ainsi confirmée pour le 9 mai 2018.

Mme Rivoire aimerait savoir à quel emplacement aura lieu la fête. Si cela a lieu devant chez Odette, elle se demande si c'est très approprié vu la proximité de la route et le fait qu'il y aura probablement des familles avec enfants.

Mme Dugerdil pense que cela aura plutôt lieu dans la cour du Château. Tous les délais n'ont pas encore été peaufinés, mais ils sont conscients du risque évoqué par Mme Rivoire.

Le rapport de la commission « sociale – culture et événements » du 5 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

6. Résolution : projet de modification de zone – village de Dardagny

La présidente note que le Conseil municipal a reçu le nouveau rapport d'Urbaplan.

Résolution

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 15 A, alinéa 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 ;

vu l'article 19, alinéa 2, lettre b de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 ;

sur proposition de la Mairie,

Dans sa séance du 21 mars 2018, le Conseil municipal de Dardagny :

D E C I D E

À l'unanimité, soit par 13 voix pour

1) D'approuver dans son principe l'avant-projet de modification des zone visant la création d'une zone 4B protégée destinée à l'habitat et à des activités agricoles ou viticoles à titre égal ou prépondérant par rapport à l'habitat dans le secteur du village de Dardagny et d'inviter la Mairie à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

2) D'approuver l'attribution d'un DS III à la nouvelle zone 4B protégée destinée à l'habitat et à des activités agricoles ou viticoles à titre égal ou prépondérant par rapport à l'habitat et un DS II à la zone 4B protégée destinée aux équipements publics existante.

7. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79. LAC) est acceptée à l'unanimité.

8. Point de situation sur les dossiers en cours

M. Todesco aimerait savoir où en est le projet de la rénovation des vestiaires du stade de La Plaine.

M. Carrara fait savoir qu'une réunion aura lieu avec le bureau Bonnet le 24 avril. L'exécutif pourra ensuite apporter davantage de précisions sur l'avancement du projet. Celui-ci a été présenté aux services concernés de l'État qui ont fait quelques remarques et le bureau Bonnet travaille sur ce point en vue pour la séance du 24 avril.

9. Propositions individuelles

- **Mme Hutin** fixe une séance de commission Accueil au 24 avril 2018 à 20h00.
- **M. Pottu** indique que la commission des routes se réunira le 10 avril 2018 à 20h15.
- **M. Vuissoz** aimerait savoir où en est le futur club de tennis. Alors que cette société est en train de se monter et qu'elle va notamment s'occuper d'enfants et développer le tennis sur la commune, **M. Vuissoz** a appris que la commune n'a pas malheureusement pas les moyens de lui donner un petit coup de main au départ.

Mme Ramu a été approchée en tant que présidente de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » par le président, le vice-président et le secrétaire du tennis club. Elle a contacté la secrétaire pour avoir des informations et elle en a également parlé avec **Mme Zoller**. **Mme Ramu** a l'impression qu'il y a eu un suivi de ce dossier par le Conseil municipal. En tout cas, **Mme Ramu** a répondu à cette lettre. Il faut voir qu'ils ont déjà des avantages puisque la commune leur offre l'usage d'un des deux courts de tennis.

Mme Zoller a eu l'occasion de parler du tennis club à plusieurs reprises depuis qu'il a commencé en 2015. Ils se sont vus en tout début d'année dernière et ils avaient envisagé de prendre tous les abonnés de la commune en leur faisant payer une cotisation de Fr. 150,- au lieu de Fr. 100,- actuellement. **Mme Zoller** leur a expliqué qu'il n'était pas possible pour la commune d'imposer à des gens, qui ne font pas partie d'un club, qui ont un abonnement à Fr. 100,- auprès de la commune et qui vont jouer quand ils le désirent, de s'inscrire dans un club. Il faut savoir que **Mme Zoller** leur avait dit que la commune leur donnerait la liste des abonnés et qu'ils pourraient aller les « draguer » en leur démontrant tous les avantages d'être membre du club. Après réflexion, ils ont adhéré à cette vision des choses. La Mairie s'est mise d'accord avec eux de les laisser recruter les abonnés qui choisiraient de les rejoindre, de laisser les cours d'automne et les cours du printemps aux jeunes pour autant qu'ils fassent le prix proposé par la commune lorsqu'elle organisait elle-même les cours, de leur laisser le mur à disposition et de leur laisser à demeure un court sur les 2 jusqu'à ce que la commune n'ait plus d'abonnés. L'objectif est quand même que le tennis club propose de quelque chose de tellement génial que tous les abonnés de la commune décident d'aller au club. Quant au créneau disponible pour utiliser la salle, c'est-à-dire le mercredi matin, il leur est mis à disposition au prix qui est fait à toute société encaissant de l'argent pour donner des cours. Que cela soit à la salle des fêtes ou à la salle de l'école de La Plaine, la Zumba paie ainsi 50 F par séance pour la location de la salle. Initialement, un montant plus élevé avait été demandé au tennis club. Vu le coût du prof de tennis et du coût facturé pour les cours (40 F de l'heure), le club a souhaité que le prix facturé par la commune soit plus bas. L'exécutif a donc décidé de facturer le même prix que pour la prof de Zumba, ce qui a confirmé au club par un e-mail. Dans le même temps, le comité a écrit une lettre à Mme Ramu, en tant que présidente de la commission. Mme Zoller doit dire qu'elle n'a pas beaucoup apprécié la démarche. Ils ont eu des discussions avec le club qui ont conduit à se mettre d'accord sur un prix et, par-dessus, le club a cherché à savoir comment obtenir la gratuité des salles au lieu de revenir vers l'exécutif qui avait géré le dossier. La Mairie ayant reçu une copie de la lettre, Mme Zoller a dit à Mme Ramu de répondre à Sylvie de continuer à traiter avec la mairie. Pour l'heure, la Mairie n'a eu aucun retour. À partir du moment où des gens font payer les cours qu'ils donnent, les salles sont facturées à minima par la commune. Forcément, après le tennis du matin, Mme Bornet, la concierge de la salle polyvalente, va devoir nettoyer la salle et les toilettes et cela a un coût. À partir du moment où le tennis club est une association comme le judo avec une cotisation annuelle et que c'est une association à but non lucratif, la commune reverra ses tarifs.

Mme Ramu précise qu'elle a eu la personne en question au téléphone et elle lui a confirmé qu'elle gagnait de l'argent. C'est peut-être les statuts qui sont mal faits, mais il y a quelque chose qui ne colle pas et, dans ce genre de cas, **Mme Ramu** pense qu'on ne peut pas accorder la gratuité entière de la salle.

M. Vuissoz n'est pas tout à fait d'accord. S'ils fondent un club c'est que c'est une société. Ensuite, le fait qu'ils donnent des cours c'est autre chose.

Mme Zoller fait remarquer que c'est une association à but lucratif qui facture les cours de tennis.

M. Vuissoz note que des personnes peuvent être membres du club sans prendre de cours.

Mme Zoller souligne que le club bénéficie des terrains, et de leur entretien, gratuitement. Ce qui est uniquement facturé, c'est l'utilisation de la salle lorsqu'il s'agit de cours facturés aux participants.

M. Vuissoz demande comment un club peut se développer s'il n'y a pas quelqu'un qui les aide.

Mme Zoller signale que la Mairie leur a donné toutes les adresses de ses membres pour qu'ils puissent faire en sorte qu'ils s'inscrivent au club. Elle leur a laissé le terrain de tennis sans leur facturer. Elle ne leur facture pas non plus l'entretien du terrain. À partir du moment où les cours sont payants, la Mairie se conforme avec sa pratique vis-à-vis des autres groupes et associations à qui elle facture l'usage la salle dès lors qu'il s'agit de cours payants. Si le tennis club n'est pas content avec le montant, il faut qu'il revienne en discuter avec la Mairie. Cela fait deux ans que **Mme Zoller** discute avec eux et qu'elle leur consacre du temps, ce qui a débouché sur un accord qui a été confirmé. Sylvine Beucler peut estimer que c'est trop cher, mais il ne faut pas vouloir passer par-dessous. Il faut qu'elle revienne en Mairie expliquer la situation. Cela fait environ un mois que cette proposition a été transmise par **Mme Ramu** et elle n'est pas venue voir la Mairie. **Mme Zoller** considère donc que l'affaire est close et que le montant demandé lui convient. Si ce n'est pas le cas, il faut que le comité revienne en Mairie et qu'il justifie le fait que le montant demandé plombe l'association.

M. Vuissoz précise qu'il n'a eu aucun contact avec cette dame. Il trouve que, si une nouvelle société est fondée dans la commune, on doit pouvoir l'aider.

Mme Zoller réfute le fait que la commune n'aide pas l'association. En effet, elle leur met un terrain à disposition et même deux terrains pour leur tournoi.

Mme Dugerdil pense qu'il serait sain d'avoir une discussion à ce sujet au sein de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport ». Il s'agit de voir quelles sont les subventions faites aux différents groupements et sur la base de quels critères (par exemple le nombre d'enfants). En tout cas, pour **Mme Dugerdil**, des cours de tennis pour les enfants c'est autre chose qu'un cours de Zumba pour adultes à 20h00. Il faudrait peut-être prévoir une telle distinction dans les statuts si cela n'existe pas déjà.

Mme Ramu note que cela ne pose aucun problème de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport ». Il faut voir qu'il n'y a pas de salaires dans les clubs sportifs et les associations. Les gens reçoivent des défraiements et les membres du comité sont des bénévoles. C'est au moment où les clubs arrivent à avoir des comptes qui leur permettent d'être autonomes qu'ils peuvent commencer à penser à rémunérer les entraîneurs et autres.

Mme Dugerdil relève que tant le club de football que le club de judo, qui forment des jeunes, reçoivent un peu d'argent. Elle pense toutefois que le bénévolat est hélas terminé et il faut passer à autre chose.

Mme Ramu estime que la séance de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » permettra précisément d'y voir plus clair.

Mme Hutin est d'accord qu'il faut clarifier ces questions. Dans les clubs sportifs et associations, les membres paient une cotisation et c'est ensuite le club qui gère la manière dont il rémunère les personnes qui interviennent. C'est à ce niveau qu'il y a une grosse différence et c'est un travail qui doit se faire de manière approfondie.

Mme Zoller explique que la commune donne des subventions aux clubs de sports qui forment des jeunes gratuitement. Cela concerne 4 clubs.

M. Carrara ajoute que les clubs donnent des indemnités aux entraîneurs et c'est normal. Ce qui gêne un peu **M. Carrara**, c'est que ce club commence à peine à exister et il demande déjà quelque chose. La Mairie a dit qu'elle était ouverte à tout, mais il faut que le club commence à travailler son offre. Ensuite, on verra comment les choses évoluent. S'ils ont besoin d'argent, ils peuvent par exemple organiser une manifestation comme le club de pétanque. En tout cas, la porte de la Mairie n'est pas fermée et elle est prête à les écouter et à les aider, mais il faut aussi que le club montre que les choses avancent de son côté.

Mme Jaquier constate qu'il n'y a apparemment pas de réglementation précise sur ce que la commune donne aux associations. Si un club se crée et qu'une dame vient s'y greffer pour donner à titre personnel des cours privés, c'est quelque chose de spécifique qu'il faut identifier. Il faut lui indiquer que ce n'est pas compatible avec la volonté de former des gens et de se mettre au service de la population puisqu'il s'agit de terrains communaux.

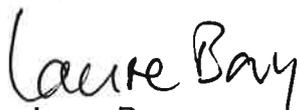
M. Vasey aimerait savoir si la Mairie pourrait rentrer en matière pour des cours à destination des jeunes et pour autant qu'il y ait un créneau libre au niveau des terrains. C'est quelque chose de différent que le fait de donner des cours de tennis particulier auquel cas il y a une rétrocession.

Mme Pythoud demande si cette personne encaisse l'argent des cours à titre personnel ou si cela passe par l'association.

Mme Zoller répond que cela passe par l'association. Quant à la question de **Mme Jaquier**, il existe bien une règle qui consiste à donner des subventions aux clubs de sport qui forment des jeunes gratuitement. Un club de badminton a par exemple été créé et il n'a jamais rien demandé à la Mairie. Enfin, le créneau qui a été donné notamment pour le mini-tennis, c'est le mercredi matin et c'était le dernier créneau disponible à la salle polyvalente. La demande a été faite d'avoir la salle l'après-midi pour pouvoir donner d'autres cours payants. Pour le moment, c'est le FC Donzelle qui, au vu de l'état de ses terrains d'entraînement, a encore la salle jusqu'à Pâques. Le club de tennis aura ainsi le créneau du FC Donzelle à partir du 11 avril 2018 et jusqu'au 31 octobre 2018, sauf erreur, et à l'exception des vacances scolaires. La Mairie a donc mis à disposition du tennis club des créneaux pour donner des cours facturables et pour lesquels il sera demandé une participation pour les frais de la salle.

La présidente lève la séance à 21h40.

La présidente



Laure Bovy

Une conseillère municipale



Emilienne Hutin

Le secrétaire



Roger Wyss